

que les banques exerçant une activité internationale devraient présenter à la fin de 1992 un ratio minimum de 8 % entre capital et actifs pondérés selon la nature de la contrepartie.

Au numérateur, les fonds propres sont divisés en deux catégories. Dans la première (noyau dur) : le capital social et les réserves. Dans la seconde, des éléments complémentaires incluant les réserves de réévaluation d'actifs, les provisions générales pour créances douteuses, les titres participatifs et les titres subordonnés à durée déterminée, etc.

Au dénominateur, les risques sont pondérés suivant des taux variables en fonction de leur caractère plus ou moins sûr :

- 0 % sur les créances sur administrations de pays O.C.D.E. ;
- 20 % pour les créances sur les banques et le secteur public des pays de l'O.C.D.E. et sur les créances à moins d'un an sur les banques hors O.C.D.E. ;
- 50 % pour les créances hypothécaires ;
- 100 % pour les autres créances.

Une autre pondération est appli-

quée pour les éléments hors-bilan.

Par ailleurs des étapes sont fixées pour parvenir au ratio de 8 %, et d'autres contraintes également quant à la composition des fonds propres.

Rigueur des directives européennes

La définition retenue pour les fonds propres des établissements de crédit par la directive du 17 avril 1989 est sensiblement proche des travaux du comité de Bâle (6). Toutefois la définition de la communauté retient, au titre du noyau dur des fonds propres, les réserves pour risques bancaires généraux.

Par ailleurs un ratio de solvabilité a fait l'objet d'une directive sur laquelle le Conseil des Communautés Européennes a arrêté une position favorable le 24 juillet 1989 (7). Ce coefficient conforme au ratio Cooke, tant par sa définition que par ses objectifs, est destiné à s'appliquer à l'ensemble des établissements de

6. Voir R.F.C. n° 204, septembre 1989.

7. J.O.C.E. L 386 du 30 décembre 1989.

crédit et pas seulement aux banques internationales.

Face au rapport français de couverture des risques actuellement en vigueur, le nouveau ratio présente les différences suivantes :

- le monde est partagé en deux zones dans lesquelles le critère C.E.E. s'efface devant le critère O.C.D.E. ;
- prêts hypothécaires pour le logement et crédit-bail immobilier sont pondérés uniformément à 50 % ;
- le patrimoine immobilier de la banque est pondéré à 100 % ; de même pour les obligations et bons cotés ;
- les comptes de régularisation sont retenus à 50 %.

En reprenant à son compte les conséquences du ratio Cooke, l'effort actuel d'harmonisation des règles prudentielles tend à constituer une menace pour l'indépendance de nombreuses banques, notamment celles soumises à d'importants risques pays, qui n'auront d'autre ressource que d'ouvrir leur capital à de nouveaux partenaires.

Jérôme DUMONT,
Expert-comptable,
commissaire aux comptes.

Difficultés pratiques de consolidation : Biens pris en crédit-bail, réévaluation, cession

ÉRIC DELESALLE

La loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 précise :

■ en son article 357-6 que, « les comptes consolidés doivent être réguliers et sincères et donner une *image fidèle* du patrimoine, de la situation finan-

cière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation (...) » ;

■ en son article 357-7 que, « sous réserve des dispositions de l'article 357-8, les comptes consolidés sont

établis selon les *principes* comptables et les *règles* d'évaluation du Code de commerce compte tenu des aménagements indispensables résultant de caractéristiques propres aux comptes consolidés par rapport aux comptes annuels (...) » ;

LE POINT SUR

■ en son article 357-8 que, « sous réserve d'en justifier dans l'annexe, la société consolidante peut faire usage, dans les conditions prévues à l'article 11 du Code du commerce (1), de règles d'évaluation fixées par décret en Conseil d'État, et destinées :

- à tenir compte des variations de prix ou des valeurs de remplacement ;
- à évaluer les biens fongibles en considérant que le premier bien sorti est le dernier bien rentré ;
- à permettre la prise en compte de règles non conformes à celles fixées par les articles 12 à 15 du Code de commerce ».

C'est ainsi, par exemple, que dans une précédente note parue dans la R.F.C. (2), il a été démontré qu'une société peut réévaluer dans ses comptes consolidés une immobilisation prise en crédit-bail à condition que l'ensemble des immobilisations corporelles et financières des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation soient aussi réévaluées ; il est ainsi admis que la réévaluation ne soit opérée que dans le cadre des comptes consolidés (et que les comptes individuels restent évalués aux valeurs historiques).

Une telle modalité d'évaluation pose cependant un certain nombre de difficultés pratiques de suivi, qui

sont exposées dans la présente note avec la démonstration des solutions apportées à un exemple simplifié.

Données de l'exemple

Présentation du groupe

La société A détient :

1. Il s'agit du principe de permanence des méthodes : « à moins qu'un changement exceptionnel n'intervienne dans la situation du commerçant (...) la présentation des comptes annuels comme les méthodes d'évaluation retenues ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Si des modifications interviennent, elles sont décrites et justifiées dans l'annexe ».

2. Cf. « Réévaluation dans les comptes consolidés de biens pris en crédit-bail », R.F.C. n° 205, octobre 1989, p. 23. Traitement confirmé par le Bulletin de la CNCC n° 75, septembre 1989, p. 371 et 372.

3. Y compris les retraitements liés à la prise en compte des impôts différés (calculés au taux de 40%), mais à l'exclusion des éléments pris en crédit-bail (voir point 1.4 des données de l'exemple).

- a) 80 % du capital de la société B :
- date d'acquisition : 1^{er} janvier N-1,
 - prix payé : 45
 - lors de l'acquisition, les capitaux propres de la société B s'élevaient à : 30
 - un écart de première consolidation a donc été mis en évidence pour $45 - (30 \times 80\%) = 21$
 - celui-ci se ventile en :
 - écart d'acquisition (amortissable sur 5 ans) : 5
 - écart d'évaluation sur un ensemble immobilier :
 - terrain 4
 - construction (durée résiduelle de vie : 12 ans) 12
- b) 1/3 des droits dans un G.I.E. C depuis sa création le 1^{er} janvier N, pour : 30
- c) 30 % du capital de la société D depuis sa création le 1^{er} janvier N-7, pour : 6

Présentation des comptes annuels

Pour les exercices N à N + 3 (couvrant l'année civile), on a les bilans agrégés suivants pour les sociétés et le G.I.E. appartenant au groupe (après retraitements nécessaires pour harmoniser les règles et méthodes entre les différentes sociétés) (3) :

(en kF, montants arrondis)

EXERCICE N									
BILAN ACTIF					BILAN PASSIF				
DÉSIGNATION	A	B	C	D	DÉSIGNATION	A	B	C	D
Immobilisations corporelles (brutes)	500	75		80	Capitaux propres hors résultat	100	40	90	60
— amortissements	- 300	- 25		- 30	Résultat exercice n	30	10	9	20
Immobilisations financières	81				Dettes financières	60	50		10
Actif circulant et disponible	19	- 100	120	50	Dettes fournisseurs	110	50	21	10
TOTAL	300	150	120	100	TOTAL	300	150	120	100

LE POINT SUR

EXERCICE N + 1									
BILAN ACTIF					BILAN PASSIF				
DÉSIGNATION	A	B	C	D	DÉSIGNATION	A	B	C	D
Immobilisations corporelles (brutes)	550	85		90	Capitaux propres hors résultat	130	50	90	80
– amortissements	- 350	- 30		- 39	Résultat exercice n + 1	50	5	6	20
Immobilisations financières	81				Dettes financières	60	40		
Actif circulant et disponible	29	115	102	69	Dettes fournisseurs	70	75	6	20
TOTAL	310	170	102	120	TOTAL	310	170	102	120

EXERCICE N + 2									
BILAN ACTIF					BILAN PASSIF				
DÉSIGNATION	A	B	C	D	DÉSIGNATION	A	B	C	D
Immobilisations corporelles (brutes)	650	85		100	Capitaux propres hors résultat	180	55	90	100
– amortissements	- 450	- 35		- 48	Résultat exercice n + 2	60	15	12	40
Immobilisations financières	81				Dettes financières	40	30		20
Actif circulant et disponible	79	130	120	118	Dettes fournisseurs	80	80	18	10
TOTAL	360	180	120	170	TOTAL	360	180	120	170

EXERCICE N + 3									
BILAN ACTIF					BILAN PASSIF				
DÉSIGNATION	A	B	C	D	DÉSIGNATION	A	B	C	D
Immobilisations corporelles (brutes)	700	75		111	Capitaux propres hors résultat	240	70	90	140
– amortissements	- 500	- 32		- 60	Résultat exercice n + 3	220	30	3	50
Immobilisations financières	81				Dettes financières	150	50		10
Actif circulant et disponible	399	157	102	159	Dettes fournisseurs	70	50	9	10
TOTAL	680	200	102	210	TOTAL	680	200	102	210

Établissement des comptes consolidés

Périmètre et méthodes de consolidation

La société A consolide les titres B par intégration globale (contrôle exclusif juridique), les titres C par intégration proportionnelle (contrôle conjoint) et les titres D par mise en équivalence (influence notable).

Règles d'évaluation

Au 31/12/N + 1, il est décidé de procéder à la réévaluation des éléments de l'actif immobilisé, au seul niveau des comptes consolidés.

Il ressort à cette date pour les immobilisations corporelles (hors les biens pris en crédit-bail) :

Sociétés	Plus-values de réévaluation	Durée résiduelle d'amortissement des actifs réévalués	Observation
A	100	4 ans	Plus-value relative à un ensemble immobilier (4)
B	27	9 ans	
C	–		
D	40	2 ans	

4. Voir analyse lors de l'acquisition des titres B par la société A au niveau de l'écart de première consolidation (écart d'acquisition de 16 au 01/01/N-1). La plus-value totale de réévaluation porte sur le terrain, à hauteur de 7, et sur la construction, à hauteur de 20.

Mouvements des immobilisations

Biens pris en crédit-bail

La société A a pris un immeuble en crédit-bail le 1^{er} janvier N-13.

A cette date, la valeur de cet ensemble immobilier était la suivante :

– terrain	25
– construction (amortissable sur 20 ans)	200

LE POINT SUR

Les redevances versées en N et N + 1 s'analysent comme suit pour chacune des années visées :

- charges financières : 5
- remboursement de la dette : 15

Le 1^{er} janvier N + 2, l'option d'achat est levée pour un prix total de : 50

(dont 10 concernant le terrain)

La construction est amortie sur 5 ans, à compter de cette date.

Le 1^{er} janvier N + 3, cet immeuble est cédé pour 300

Il faut noter qu'au 31/12/N + 1, la valeur réévaluée faisait ressortir une plus-value de

- 40 sur le terrain,
- 100 sur l'immeuble.

Autres cessions

Il n'y a pas eu d'autres cessions que celles visées précédemment pour les quatre sociétés, sauf une cession réalisée par la société A le 31/12/N + 3 sur un actif réévalué le 31/12/N + 1 :

- prix de cession : 10
- valeur brute historique : 10

— amortissements historiques (sur une durée de huit ans) : au 31/12/N + 3 : 8

— plus-value de réévaluation (dégagée le 31/12/N + 1 ; durée résiduelle de vie à cette date : 4 ans) : 4

Procédures de consolidation

Le plan suivant est à retenir au titre de chacun des exercices envisagés (N à N + 3) :

1 : Fin des opérations de retraitement au niveau des comptes individuels (il s'agit notamment des éléments relatifs au crédit-bail, à la réévaluation et à la fiscalité différée).

2 : Sommation des comptes retraités : il s'agit de l'intégration de 100 % des comptes des sociétés A et B, et du 1/3 des comptes, du G.I.E. C.

3 : Élimination des comptes et opérations réciproques : il s'agit notam-

ment d'éliminer les résultats distribués par le G.I.E. C (5).

4 : Mise en équivalence des titres D.

5 : Partage des capitaux propres et élimination des titres B et C, avec, en outre, l'analyse de l'écart de première consolidation existant au niveau des titres B.

6 : Présentation des comptes consolidés : on se limitera à la présentation du bilan agrégé.

Consolidation au 31/12/N

Fin des opérations de retraitement

Il convient d'enregistrer à l'actif du bilan de la société A l'ensemble immobilier pris par contrat de crédit-bail en N-13 (option prévue au point 2/ de l'article 248-8 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967).

Les écritures sont les suivantes (inscription du bien pour sa valeur historique) :

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
chez A			chez A		
Terrain	25				
Construction	200				
Dettes (6)		80			
Réserves A		145			
Situation à l'ouverture					
Dette	15		Charges financières	5	
Résultat A		15	Résultat A	15	
Ventilation de la redevance versée en N			Redevances de crédit-bail		20
			Ventilation de la redevance versée en N		
Réserves A (7)	130		Dotations aux amortissements d'exploitation	10	
Résultat A (8)	10		Résultat A		10
Amortissements de la construction		140	Dotation de l'exercice N relative à la construction (8)		
Dotations des exercices N - 13 à N					
Réserves A (9)	6		Impôt sur les bénéfices	2	
Résultat A (10)	2		Résultat A		2
Provision pour impôt différé		8	Impôt différé passif sur la redevance de crédit-bail (9)		
Impôt différé passif					

LE POINT SUR

Sommation des comptes retraités

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Immobilisations corporelles (brutes)	800	Capitaux propres hors résultat	179
– amortissements	- 465	Résultat de l'exercice N	46
Immobilisations financières	81	Dettes financières et provision pour impôt différé	183
Actif circulant et disponible	159	Dettes fournisseurs	167
TOTAL	575	TOTAL	575

Élimination des comptes et opérations réciproques

Il n'y a aucun mouvement à éliminer au titre de l'exercice N.

Mise en équivalence des titres D

La valeur de mise en équivalence des titres D s'élève à $(60 + 20) \times 30\% = 24$.

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Titres D mis en équivalence	24		Résultat A	6	
Titres D		6	Produits des sociétés mises en équivalence		6
Réserves A		12	Mise en équivalence de D		
Résultat A		6			
Mise en équivalence de D					

Parrage des capitaux propres et élimination des titres B et C

Intégration proportionnelle de C

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Capitaux propres C	30		Résultat A	3	
Résultat C	3		Résultat C		3
Titres C		30	Intégration proportionnelle de C		
Résultat A		3			
Intégration proportionnelle de C					

5. On pose qu'il n'y a pas d'autres comptes ou opérations réciproques.

6. Les deux derniers remboursements doivent intervenir les 1^{er} janvier N et 1^{er} janvier N + 1 (redevances annuelles de début de période : 30
Montant à majorer du prix de levée d'option le 1^{er} janvier N + 2 : 50
Total : 80

7. Dotations des exercices N-13 à N-1 : $200 \times 1/20 \times 13 = 130$.

8. Dotation de l'exercice N : $200 \times 1/20 = 10$.

9. Fiscalité différée passive relative à l'ouverture de l'exercice N :
– remboursements enregistrés en charges depuis l'exercice N-13 : 145

– dotations économiques aux amortissements : 130
– trop déduit : 15
– taux d'impôts différé (voir renvoi 3 pour l'hypothèse) : 40 %
– montant de la dette : 6

10. Fiscalité différée passive relative à l'exercice N : $(15 - 10) \times 40\% = 2$.

LE POINT SUR

Analyse de l'écart de première consolidation sur les titres B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Ecart d'acquisition	5				
Terrain (11)	5				
Construction (11)	15				
Titres B		21			
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves		4			
Analyse de l'écart de première consolidation					
Réserves A (12)	1		Dotations aux amortissements d'exploitation	1	
Résultat A (13)	1		Résultat A		
Amortissements de l'écart d'acquisition		2	Amortissement de l'écart d'acquisition sur 5 ans		1
Amortissement sur 5 ans					
Réserves A (14)	1		Dotations aux amortissements d'exploitation	1,25	
Résultat A (15)	1		Résultat A (15)		1
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves (16)	0,25		Résultat des minoritaires (17)		0,25
Résultat des minoritaires (17)	0,25		Amortissement de l'écart d'évaluation sur la construction sur 12 ans		
Amortissements des constructions		2,5			
Amortissement sur 12 ans					

Intégration globale de B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Capitaux propres B	40		Résultat A (19)	8	
Résultat B	10		Résultat des minoritaires (21)	2	
Titres B		24	Résultat B		10
Réserves A (18)		8	Répartition du résultat B		
Résultat A (19)		8			
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves (20)		8			
Résultat des minoritaires (21)		2			
Élimination des titres B					

Comptes consolidés au 31-12 N

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Écart d'acquisition	5	Capitaux propres – capital et réserves	127
– amortissements	- 2	– résultat	48
Immobilisations corporelles (brutes)	820	Intérêts minoritaires – capital et réserves	11,75
– amortissements	- 467,5	– résultat	1,75
Titres D mis en équivalence	24	Dettes financières et provision pour impôt différé	183
Actif circulant et disponible	159	Dettes fournisseurs	167
TOTAL	538,5	TOTAL	538,5

11. On porte par hypothèse la totalité de l'écart d'acquisition, avec en contrepartie la part revenant au groupe et aux intérêts minoritaires.
12. Soit la dotation de l'exercice N-1 : $5/5 = 1$.

13. Soit la dotation de l'exercice N : $5/5 = 1$.
14. Soit la dotation de l'exercice N-1 : $12/12 = 1$.
15. Soit la dotation de l'exercice N : $12/12 = 1$.
16. Soit la dotation de l'exercice

N-1 : $3/12 = 0,25$.
17. Soit la dotation de l'exercice N : $3/12 = 0,25$.
18. Soit $(40 \times 80\%) - 24 = 8$.
19. Soit $10 \times 80\%$.
20. Soit $40 \times 20\%$.
21. Soit $10 \times 20\%$.

LE POINT SUR

Consolidation au 31/12/N + 1

Fin des opérations de retraitement

Réévaluation

Cette réévaluation n'est appliquée

qu'au niveau de l'établissement des comptes consolidés. Elle n'apparaît donc pas dans les comptes individuels.

Les écritures sont les suivantes au 31/12/N + 1 (hors le bien pris en crédit-bail par la société A), au niveau des comptes de bilan :

Ce supplément de valeur ne sera à amortir qu'à compter de l'exercice N + 2. Aucune fiscalité différée n'est a priori à faire ressortir, ces montants de réévaluation n'étant pas constatés dans les comptes individuels et ne devant pas être imposés tant que la décision de cession des éléments visés n'a pas été prise (il s'agit donc d'éléments de fiscalité latente, à mentionner dans l'annexe).

Crédit-bail

Comme au 31/12/N, le bien pris en crédit-bail est inscrit à l'actif du bilan de la société A ; il faut aussi procéder à sa réévaluation.

Au niveau des comptes de bilan	Chez A		Chez B		Chez D	
Immobilisations	100		27		40	
Capitaux propres		100		27		40
Réévaluation de l'actif immobilisé au 31/12/N+1						

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
chez A			chez A		
Terrain	25				
Construction	200				
Dettes		65			
Réserves A		160			
Situation à l'ouverture					
Dettes	15		Charges financières	5	
Résultat A		15	Résultat A	15	
Ventilation de la redevance versée en N + 1			Redevances de crédit-bail		20
			Ventilation de la redevance versée en N+1		
Réserves A	140		Dotations aux amortissements d'exploitation	10	
Résultat A	10		Résultat A		10
Amortissements de la construction		150	Dotation de l'exercice N + 1 relative à la construction		
Dotations des exercices N - 13 à N + 1					
Réserves A	8		Impôt sur les bénéfices	2	
Résultat A	2		Résultat A		2
Provision pour impôt différé		10	Impôt différé passif sur la redevance de crédit-bail		
Impôt différé passif					
Terrain	40				
Construction	100				
Capitaux propres		140			
Réévaluation au 31/12/N + 1					

Sommation des comptes retraités

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Immobilisations corporelles (brutes)	1127	Capitaux propres hors résultat	489
- amortissements	- 530	Résultat de l'exercice N + 1	60
Immobilisations financière	81	Dettes financières et provision pour impôt différé	180
Actif circulant et disponible	178	Dettes fournisseurs	147
TOTAL	856	TOTAL	856

LE POINT SUR

Élimination des comptes et opérations réciproques

Il faut éliminer le dividende de la société C reçu par la société A :

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Résultat A	3		Produits financiers	3	
Réserves A		3	Résultat A		3
Élimination du dividende reçu de C			Élimination du dividende reçu de C		

Mise en équivalence des titres D

La valeur mise en équivalence des titres D s'élève à : $(80 + 40 + 20) \times 30\% = 42$.

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Titres D mis en équivalence	42		Résultat A	6	
Titres D		6	Produits des sociétés mises en		6
Réserves A		30	équivalence		
Résultat A		6	Mise en équivalence de D		
Mise en équivalence de D					

Partage des capitaux propres et élimination des titres B et C

Intégration proportionnelle de C

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Capitaux propres C	30		Résultat A	2	
Résultat C	2		Résultat C		2
Titres C		30	Intégration proportionnelle de C		
Résultat A		2			
Intégration proportionnelle de C					

Analyse de l'écart de première consolidation sur les titres B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Écart d'acquisition	5				
Capitaux propres B (22)	20				
Titres B		21			
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves		4			
Analyse de l'écart de première consolidation					
Réserves A	2		Dotations aux amortissements d'exploitation	1	
Résultat A	1		Résultat A		1
Amortissements de l'écart d'acquisition		3	Amortissement de l'écart d'acquisition sur 5 ans		
Amortissement sur 5 ans					
Réserves A	2		Dotations aux amortissements d'exploitation	1,25	
Résultat A	1		Résultat A		1
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves	0,5		Résultat des minoritaires		0,25
Résultat des minoritaires	0,25		Amortissement de l'écart d'évaluation sur la construction sur 12 ans		
Amortissements des constructions		3,75			
Amortissement sur 12 ans					

LE POINT SUR

Intégration globale de B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Capitaux propres B	57		Résultat A (23)	4	
Résultat B	5		Résultat des minoritaires (25)	1	
Titres B		24	Résultat B		5
Réserves A (23)		21,6	Répartition du résultat B		
Résultat A (24)		4			
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves (25)		11,4			
Résultat des minoritaires		1			
Élimination des titres B					

Comptes consolidés au 31-12-N + 1

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Écart d'acquisition	5	Capitaux propres – capital et réserves	432,6
– amortissements	- 3	– résultat	60
Immobilisations corporelles (brutes)	1127	Intérêts minoritaires – capital et réserves	14,9
– amortissements	- 533,75	– résultat	0,75
Titres D mis en équivalence	42	Dettes financières et provision pour impôt différé	160
Actif circulant et disponible	178	Dettes fournisseurs	147
TOTAL	815,25	TOTAL	815,25

Consolidation au 31/12/N + 12

Fin des opérations de retraitement

Réévaluation

La réévaluation pratiquée dans les comptes consolidés au 31/12/N + 1 doit être reprise dans la consolidation N + 2 selon les mêmes modalités.

Au niveau des comptes de bilan	Chez A		Chez B		Chez D	
Immobilisations	100		27		40	
Capitaux propres		100		27		40
Réévaluation de l'actif immobilisé effectuée le 31/12/N+1						
Résultat (dotations aux amortissements)	25		3		20	
Amortissements		25		3		20
Amortissements complémentaires sur les bases réévaluées (27)						

Crédit-bail

Le bien figure à l'actif pour le prix de levée d'option. Il faut donc opé-

rer les retraitements suivants par rapport aux valeurs retenues dans la consolidation au 31/12/N + 1 :

22. La plus-value de réévaluation portée dans les comptes de la société B au 31/12/N + 1 lors de l'écriture de retraitement comprenait la revalorisation

constatée lors de l'acquisition.
23. Soit $(57 \times 80\%) - 24 = 21,6$.
24. Soit $5 \times 80\%$.
25. Soit $57 \times 20\%$.

26. Soit $5 \times 20\%$.
27. A savoir :
– pour la société A : $100/4 = 25$,
– pour la société B : $27/9 = 3$,
– pour la société D : $40/2 = 20$.

LE POINT SUR

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
chez A			chez A		
Terrain	15				
Construction	160				
Réserves A		175			
Situation à l'ouverture					
Réserves A	150				
Résultat A (28)	2			2	2
Amortissements de la construction		152			
Dotations des exercices N - 13 à N + 2					
Réserves A	10		0,8		
Résultat A			9,2		
Provision pour impôt différé					
Impôt différé passif (29)					0,8
Terrain	40				
Construction	100				
Capitaux propres		140			
Réévaluation au 31/12/N+1					
Réserves A (30)	20				
Amortissements de la construction		20			
Dotation sur la base réévaluée					20

Somme des comptes retraités

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Immobilisations corporelles (brutes)	1177	Capitaux propres hors résultat	547
– amortissements	- 685	Résultat de l'exercice N + 2	29,8
Immobilisations financières	81	Dettes financières et provision pour impôt différé	79,2
Actif circulant et disponible	- 249	Dettes fournisseurs	166
TOTAL	822	TOTAL	822

Élimination des comptes et opérations réciproques

Il faut éliminer le dividende de la société C reçu par la société A :

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Résultat A	2		Produits financiers	2	
Réserves A		2	Résultat A		2
Élimination du dividende reçu de C			Élimination du dividende reçu de C		

Mise en équivalence des titres D

La valeur mise en équivalence des titres D s'élève à : $(80 + 40 + 20) \times 30 \% = 42$.

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Titre D mis en équivalence	42				
Titres D		6			
Réserves A		36			
Mise en équivalence de D					

LE POINT SUR

Partage des capitaux propres et élimination des titres B et C

Le traitement suit le même principe qu'au 31/12/N + 1 :

Intégration proportionnelle de C

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
<i>conso</i>			<i>conso</i>		
Capitaux propres C	30		Résultat A	4	
Résultat C	4		Résultat C		4
Titres C		30	Intégration proportionnelle de C		
Résultat A		4			
Intégration proportionnelle de C					

Analyse de l'écart de première consolidation sur les titres B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
<i>conso</i>			<i>conso</i>		
Écart d'acquisition	5				
Capitaux propres B	20				
Titres B		21			
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves		4			
Analyse de l'écart de première consolidation					
Réserves A	3		Dotations aux amortissements d'exploitation	1	
Résultat A	1		Résultat A		1
Amortissements de l'écart d'acquisition		4	Amortissement de l'écart d'acquisition sur 5 ans		
Amortissement sur 5 ans					
Réserves A	3				
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves	0,75				
Amortissements des constructions		3,75			
Dotations N-1 à N+1 de l'écart d'évaluation					
Amortissements des constructions	0,56		Résultat A	0,45	
Résultat A		0,45	Résultat des minoritaires	0,11	
Résultat des minoritaires		0,11	Dotations aux amortissements d'exploitation		
Rectification dotation N+2 (31)			Rectification dotation N+2 (31)		0,56

28. Amortissements pratiqués dans les comptes individuels :
 $40/5 = 8$
 Amortissements économiques :
 $200/20 = 10$
 Supplément à doter dans les comptes consolidés : 2
 29. Base de la fiscalité différée passive à l'ouverture : 25
 Dotations économiques non déduites en N + 2 : - 2
 Base de la fiscalité différée passive au 31/12/N + 2 : 23

Taux d'impôt sur les bénéficiaires : $\times 40\%$
 Provision pour impôt différé 9,2

30. Dotation sur la base de la valeur réévaluée : $100/5 = 20$.

31. Du fait de la mise en évidence de l'écart d'évaluation avant la réévaluation, il s'avère que la plus-value de réévaluation de 27 (qui a été amortie sur 9 ans pour son montant total lors du retraitement précédent) doit

s'amortir :
 - pour 20 sur 12 ans à compter du 1^{er} janvier N-1,
 - pour 7 sur 9 ans à compter du 1^{er} janvier N + 2.
 Soit pour ce qui concerne le montant de 20 :
 - montant enregistré :
 $20/9 = 2,22$
 - montant calculé : $20/12 = 1,66$
 - différence à régulariser : 0,56 (dont part du groupe : 80 %).

LE POINT SUR

Intégration globale de B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Capitaux propres B	82		Résultat A (33)	9,6	
Résultat B	12		Résultat des minoritaires (35)	2,4	
Titres B		24	Résultat B		12
Réserves A (32)		41,6	Répartition du résultat B		
Résultat A (33)		9,6			
Intérêt minoritaires sur capitaux et réserves (34)		16,4			
Résultat des minoritaires (35)		2,4			
Élimination des titres B					

Comptes consolidés au 31-12-N + 2

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Écart d'acquisition	5	Capitaux propres – capital et réserves	488,6
– amortissements	- 4	– résultat	24,85
Immobilisations corporelles (brutes)	1177	Intérêts minoritaires – capital et réserves	19,65
– amortissements	- 688,19	– résultat	2,51
Titres D mis en équivalence	42	Dettes financières et provision pour impôt différé	79,2
Actif circulant et disponible	249	Dettes fournisseurs	166
TOTAL	780,81	TOTAL	780,81

Consolidation au 31/12/N + 3

Fin des opérations de retraitement

Réévaluation

Il convient d'opérer les mêmes retraitements qu'au 31/12/N + 2, avec en outre la régularisation de l'immobilisation cédée par A le 31/12/N + 3 :

Au niveau des comptes de bilan	Chez A		Chez B		Chez D	
Immobilisations	100		27		40	
Capitaux propres		100		27		40
Réévaluation de l'actif immobilisé effectuée le 31/12/N+1						
Réserves	25		3		20	
Résultat (dotations aux amortissements)	25		3		20	
Amortissements		50		6		40
Amortissements complémentaires sur les biens réévalués						
Résultat (valeur des immobilisations cédées) (36)	2					
Amortissement (37)	2					
Immobilisations		4				
Correction de l'immobilisation cédée						

Crédit-bail

Il convient de retraiter le résultat de cession, compte tenu de l'inscription

à l'actif antérieure de l'ensemble immobilier (38) :

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Résultat A	143		Valeur des immobilisations cédées	143	
Réserves A		143	Résultat A		143
Rectification de la plus-value de cession			Rectification de la plus-value de cession		

LE POINT SUR

Sommation des comptes retraités

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Immobilisations corporelles (brutes)	898	Capitaux propres hors résultat	582
- amortissements	- 586	Résultat de l'exercice N + 3	78
Immobilisations financières	81	Dettes financières	200
Actif circulant et disponible	590	Dettes fournisseurs	123
TOTAL	983	TOTAL	983

Élimination des comptes et opérations réciproques

Il faut éliminer le dividende de la société C reçu par la société A :

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Résultat A	4		Produits financiers	4	
Réserves A		4	Résultat A		4
Élimination du dividende reçu de C			Élimination du dividende reçu de C		

Mise en équivalence des titres D

La valeur d'équivalence des titres D s'élève à : $(140 + 40 - 20 + 50 - 20) \times 30\% = 57$.

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Titres D mis en équivalence	57		Résultat A	9	
Titres D		6	Produits des sociétés mises en équivalence		9
Réserves A		42	Mise en équivalence de D		
Résultat A		9			
Mise en équivalence de D					

Partage des capitaux propres et élimination des titres B et C

Intégration proportionnelle de C

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Capitaux propres C	30		Résultat A	1	
Résultat C	1		Résultat C		1
Titres C		30	Intégration proportionnelle de C		
Résultat A		1			
Intégration proportionnelle de C					

32. Soit $(82 \times 80\%) - 24 = 41,6$.

33. Soit $12 \times 80\%$.

34. Soit $82 \times 20\%$.

35. Soit $12 \times 20\%$.

36. Il s'agit d'une diminution de la plus-value sur cession constatée dans les comptes individuels, à hauteur de la plus-value de réévaluation non encore amortie.

37. A savoir : $4/4 \times 2 = 2$.

38. Résultat de cession déterminé au niveau des comptes individuels :

- valeur nette de la construction : $40 - (40/5) = 32$

- valeur nette du terrain : + 10
- valeur nette de l'ensemble immobilier : 42

- prix de cession - 300
- plus-value mise en évidence dans les comptes individuels :

A = 258

Résultat de cession calculé sur les bases consolidées :

- valeur nette de la construction historique

$200 - (200/20 \times 16) = 40$

- plus-value nette de réévaluation de la construction

$100 - (100/5) = 80$

- valeur nette historique du terrain 25

- plus-value nette de réévaluation du terrain 40

- valeur nette de l'ensemble immobilier 185

- prix de cession - 300

- plus-value calculée : B = 115

Différence à régulariser :

A - B = 143

Ce montant correspond au solde des postes « capitaux propres (et résultat) » des écritures de consolidation enregistrées au 31/12/N + 2 : $175 - 152 + 140 - 20 = 143$.

LE POINT SUR

Analyse de l'écart de première consolidation sur les titres B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Écart d'acquisition	5				
Capitaux propres B	20				
Titres B		21			
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves		4			
Analyse de l'écart de première consolidation					
Réserves A	4				
Résultat A	1				
Amortissement de l'écart d'acquisition		5			
Amortissement sur 5 ans					
Réserves A	3				
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves	0,75				
Amortissements des constructions		3,75			
Dotations N-1 à N+1 de l'écart d'évaluation					
Amortissements des constructions	1,12		Résultat A	0,45	
Réserves A		0,45	Résultat des minoritaires	0,11	
Résultat A		0,45	Dotations aux amortissements d'exploitation		0,56
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves		0,11	Rectification dotation N+3		
Résultat des minoritaires		0,11			
Rectification dotations N+2 et N+3					

Intégration globale de B

Au niveau des comptes de bilan			Au niveau des comptes de résultat		
conso			conso		
Capitaux propres B	94		Résultat A (40)	21,6	
Résultat B	27		Résultat des minoritaires (42)	5,4	
Titres B		24	Résultat B		27
Réserves A (39)		51,2	Répartition du résultat B		
Résultat A (40)		21,6			
Intérêts minoritaires sur capitaux et réserves (41)		18,8			
Résultat des minoritaires		5,4			
Élimination des titres B					

Comptes consolidés au 31-12-N + 3

BILAN ACTIF		BILAN PASSIF	
Écart d'acquisition	5	Capitaux propres – capital et réserves	528,65
– amortissements	- 5	– résultat	77,05
Immobilisations corporelles (brutes)	898	Intérêts minoritaires – capital et réserves	22,16
– amortissements	- 588,63	– résultat	5,51
Titres D mis en équivalence	57	Dettes financières et provision pour impôt différé	200
Actif circulant et disponible	590	Dettes fournisseurs	123
TOTAL	956,37	TOTAL	956,37

Le suivi pratique de ces différences d'évaluation entre les biens évalués à leur valeur historique dans les comptes individuels et les mêmes biens réévalués au niveau des comptes consolidés nécessite donc une attention particulière sur différents points :

- calcul des amortissements ;
- « gestion » des écarts d'évaluation se rapportant à des immobilisations réévaluées ;
- détermination des résultats de cession d'immobilisations réévaluées ;
- biens pris en crédit-bail : valori-

sation/levée d'option/cession, etc. Il apparaît donc nécessaire d'effectuer un tel suivi avec l'assistance de fichiers informatiques opérant tous les calculs utiles, de manière organisée.

Éric DELESALLE

Expert comptable diplômé,
Agrégé d'économie et de gestion.